



DOSSIER DE PRESSE

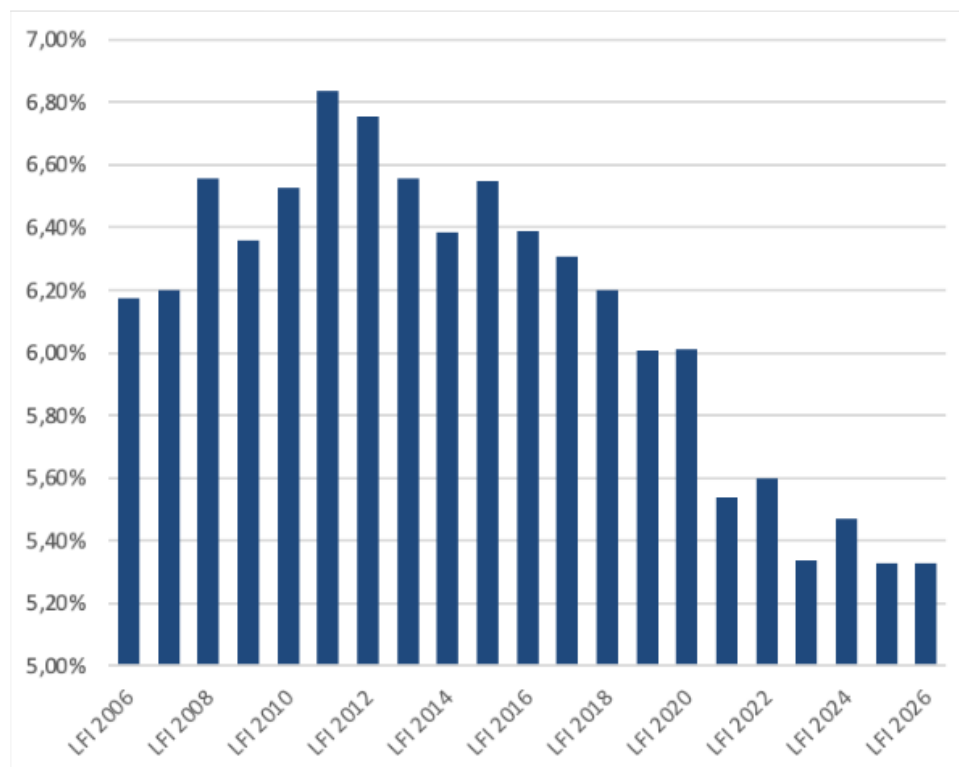
The background of the central section is a photograph of a calculator and a pen resting on a document. The calculator is on the left, with buttons labeled 'ON/AC', 'MCT', 'X', and 'C'. The document has a grid of numbers, including '100.00', '95.91', '1.44', and '2.88'. A black pen is positioned vertically in the center. The entire scene is overlaid with a green diagonal banner containing white text. There are also yellow and blue circular graphic elements on the left and right sides respectively.

**Dans l'ESR,
depuis 15 ans
toujours plus d'austérité**

**CONFÉRENCE DE PRESSE DU SNESUP-FSU
18 FÉVRIER 2026**

15 années de baisse de la part du financement de l'enseignement supérieur et de la recherche

Figure : Évolution de la part du budget de la mission interministérielle pour la recherche et l'enseignement supérieur (MIREs) dans le budget général de l'État, depuis la mise en place de la LOLF en 2006 [sources Lois de Finances Initiales (LFI) et Cours des comptes. Lecture : en Loi de finances initiale pour l'année 2011, l'État consacrait 6,83 % de son budget général au financement de la MIREs]



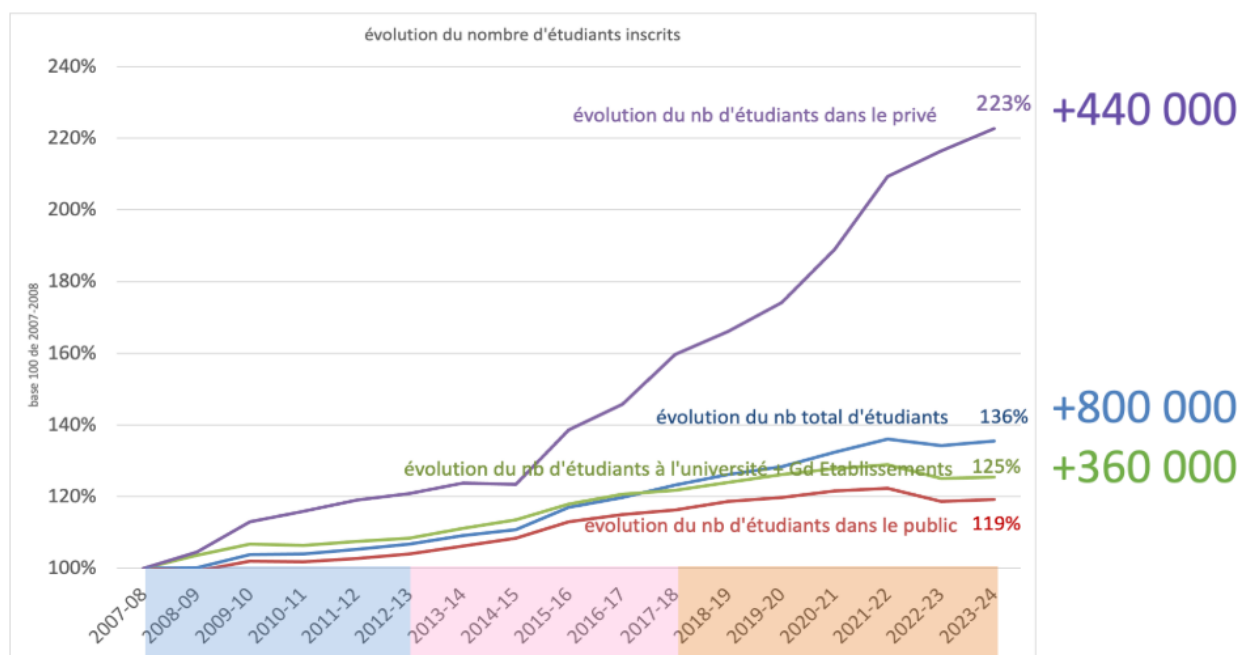
Depuis le vote de la loi LRU en 2007, et le passage des universités aux responsabilités et compétences élargies (RCE) en 2009, la part du budget de la mission interministérielle pour la recherche et l'enseignement supérieur (MIREs - hors changement de périmètre) dans le budget général de l'État n'a cessé de baisser passant de 6,83 % en 2011 à 5,33 % en 2025 et en 2026. Ainsi l'État a délégué la gestion de la pénurie aux établissements.

1,5 points en moins dans le budget général de l'État, en 2025 cela correspondait à 8 milliards d'euros (Md€). Aussi, si l'État consacrait à la recherche et à l'enseignement supérieur publics la même part de son budget en 2026 que celle qu'il lui accordait en 2011, ce n'est pas un budget de 31,5 Md€ que les établissements et les organismes de recherche auraient à se partager mais bel et bien un budget de 39,5 Md€. Au cours des 15 dernières années, l'ensemble de la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche public a augmenté sa productivité de plus de 25 %.

Ainsi entre 2011 et 2026, en augmentant la charge de travail des agent·es de la MIREs, l'État a économisé sur le dos de ses agent·es, 60 milliards d'euros. Ce montant est à mettre en regard des 25 Mds € promis en cumulé entre 2020 et 2030 dans le cadre de la LPR (trajectoire qui en 2025 comme en 2026, n'est pas respectée).

18 années de hausse du nombre d'étudiants accueillis dans l'enseignement supérieur

Figure : Évolution du nombre d'étudiant·es inscrit·es dans l'enseignement supérieur public (dans les universités ou dans les autres établissements publics) et dans l'enseignement supérieur privé en base 100 de 2007-08 [sources dataESR. Lecture : en 2023-24, le nombre d'étudiant·es inscrit·es dans l'enseignement supérieur a progressé de 36 % par rapport à l'année de référence 2007-2008, celui des étudiant·es inscrit·es dans l'ES privé a progressé de 123 %, tandis que celui des étudiant·es inscrit·es dans les universités progressait de 25 %]

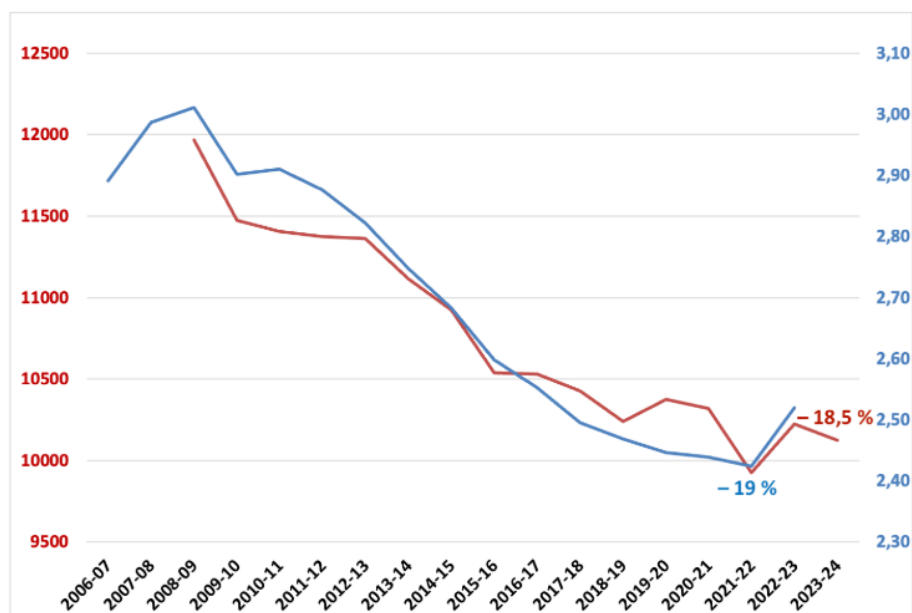


Au cours des 18 dernières années, notamment sous l'effet de la croissance démographique du Baby-Boom de l'an 2000 qui a duré jusqu'en 2014, l'enseignement supérieur a accueilli 800 000 étudiants supplémentaires (+36 %) dont 440 000 dans le privé (+123 %) et 360 000 dans le public (+19 %), essentiellement dans les universités. Cette augmentation du nombre d'étudiant·es accueilli·es dans les universités n'a pas été accompagnée par l'État puisque sur cette période, la subvention pour charge de service public de l'État a stagnée en euros constants. C'est l'équivalent des capacités d'accueil de 10 grandes universités qui n'ont pas été construites et de 36 000 agent·es qui n'ont pas été recruté·es dont 18 000 enseignant·es et enseignant·es-chercheur·es. Sur cette période nous avons même perdu 900 emplois d'enseignant·es-chercheur·es et le nombre total d'enseignant·es titulaires et contractuel·les a baissé de 4 %.

Enfin c'est encore 4 milliards d'euros, hors investissements immobiliers, qui auraient dû être abondés en 2025 et qui ne l'ont pas été, soit un sous-financement cumulé depuis 2007 de plus de 36 milliards d'euros.

En 15 ans une baisse du budget par étudiant·e et du taux d'encadrement dans l'ESR public

Évolution du taux d'encadrement et de la dotation moyenne par étudiant·e dans l'enseignement supérieur public



Source DATA ESR.

Champ : Taux d'encadrement en enseignant·es et enseignant·es-chercheur·es (équivalent de charge statutaire d'un enseignant temps plein, 384 h/an) pour 100 étudiant·es (échelle de droite, en bleu) et du budget moyen par étudiant·es en euros constants de 2024 (échelle de gauche, en rouge).

Lecture : en 2021-22, les établissements d'enseignement supérieur public sous la tutelle du MESR disposaient en moyenne de 2,42 enseignant·es (temps plein à 384h/an) pour 100 étudiant·es - en baisse de 19 % par rapport à 2008-09 et le budget moyen par étudiant·e s'élevait à 9 751 euros constant de 2024 - en baisse de 18,5 % par rapport à l'année 2008-09]

Au cours des 15 dernières années, sous l'effet cumulé de la hausse du nombre d'étudiant·es inscrit·es dans l'enseignement supérieur public (principalement accueilli·es dans les universités) et de la stagnation (en euros constants) de la subvention pour charge de service public (SCSP) de l'État pour le financement des établissements, le budget moyen par étudiant·e inscrit·e dans l'enseignement supérieur public a diminué de 18,5 % pour s'établir à 9 751 euros constants de 2024 quand les établissements bénéficiaient de 12 063 € par étudiant·es en 2009.

Cette baisse est corrélée à celle du taux d'encadrement en enseignant·es temps plein (équivalent 384 h statutaires par année) puisque celui-ci a également baissé de 19 % entre 2009 et 2022 passant de 3,01 à 2,42 enseignants pour cent étudiant·es.

En effet sur cette période le nombre d'étudiant·es à progressé de plus de 18 % tandis que le nombre d'équivalent temps plein enseignant·es (contractuel·les et titulaires) baissait de 0,8 %. C'est notamment cette "productivité" qui induit fatigue et stress parmi les universitaires et explique leur difficulté à consacrer un mi-temps à la recherche même en prenant sur leur temps de repos et de congé.

Toutes les universités sont en déficit

Évolution des indicateurs financiers des universités françaises entre 2021 et 2025

Indicateurs / années	2021	2022	2023	2024	2025
Nb d'universités Trésorerie <30 j.	1	2	2	16	15
Nb d'universités FdR<15 j.	0	0	1	21	27
Nb d'universités ChargesPers>83% (85%)	5	6	11	25	33
Nb d'universités en déficit	1	21	29*	59	78

* (Angers, Avignon, Besançon, Bordeaux, Bordeaux3, Côté d'Azur, CYCergy, Evry, Grenoble, La Rochelle, Le Mans, Lille, Montpellier3, Nîmes, Paris1, Paris8, Paris10, Paris13, Paris Saclay, Pau, Perpignan, Polynésie, Saint-Etienne, Savoie, Strasbourg, Toulon, Toulouse1, Toulouse2, Tours).

sources DataESR du 15 décembre 2025. Lecture : en 2023, 2 universités avait un montant de trésorerie inférieur à 30 jours de charges décaissables, 1 université avait un fonds de roulement dont le montant était inférieur à 15 jours de charges décaissables, 29 universités ont terminé l'année en déficit et 11 d'entre elles avaient une masse salariale dont le montant dépassait 83 % de leurs produits encaissables - ratio 'Dizambourg'.

Si cela fait plus de 18 ans que l'enseignement supérieur public est sous-financé (Cf Info Flash #1 et #2), les gouvernements du deuxième quinquennat d'Emmanuel Macron ont accentué ce phénomène notamment en ne finançant pas des dépenses supplémentaires qu'ils imposaient pourtant aux établissements.

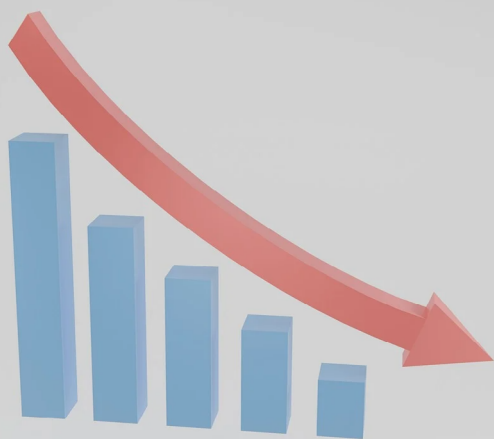
C'est notamment le cas des augmentations du point d'indice des fonctionnaires en 2022 et 2023 (mesure dites "Guérini", alors ministre de la Fonction Publique) mais également de l'augmentation des cotisations retraites (Cas pension) en 2025 puis 2026, de l'augmentation du glissement vieillesse technicité (progression de carrière des agent·es), de l'inflation et particulièrement des hausses du prix de l'énergie.

Ce sous-financement a conduit la majorité des universités à puiser dans leurs réserves (leur fonds de roulement) 1,7 milliards d'euros entre fin 2023 et fin 2025 et 2,4 milliards d'euros dans leur trésorerie, non sans pour autant finir l'année 2025 en déficit pour l'intégralité d'entre elles.

Pourtant, cet argent, elles en ont besoin notamment pour rénover leur patrimoine immobilier en vue de tenir les objectifs de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 (montant estimé entre 7,4 et 10 milliards d'euros) comme pour assurer un taux d'encadrement d'une population étudiante toujours en croissance jusqu'en 2028 voire 2032. A rebours des besoins, cette situation conduit nombre d'entre elles à réduire leurs capacités d'accueil, imposant une orientation forcée aux nouvelles générations de bacheliers et de bachelères vers des formations privées payantes et de moindre qualité.

Un budget 2026 au plus bas depuis 15 ans

En 2025, 1,5 points en moins dans le budget général de l'État, cela correspondait à 8 milliards d'euros (Md€). Aussi, si l'État consacrait à la recherche et à l'enseignement supérieur publics la même part de son budget en 2026 que celle qu'il lui accordait en 2011, ce n'est pas un budget de 31,6 Md€ que les établissements et les organismes de recherche auraient à se partager mais bel et bien un budget de 39,6 Md€. Au cours de ces 15 dernières années, en augmentant la charge de travail des agents de la MIREs (voir page xx), l'État a ainsi économisé sur le dos de ses agents 60 milliards d'euros au total. Ce montant est à mettre en regard des 25 milliards d'euros répartis sur dix ans, promis entre 2020 et 2030 dans le cadre de la loi de programmation pour la recherche (LPR) – sans compter que la trajectoire de la LPR, en 2025 comme en 2026, n'est pas respectée.



En LFI 2026, le Budget 2026 de la MIREs progresse facialement de +725 millions d'euros (soit +2,34 %) par rapport à la LFI 2025, mais le diable se cache dans les détails et cette augmentation est notoirement insuffisante.

Concernant le programme « Vie étudiante » (P231), qui devra notamment financer la généralisation des repas à 1 € – à partir du 1er mai 2026 –, son financement ne progresse que de 25 millions d'euros (M€) par rapport à 2025 alors que cette opération nécessite, de l'aveu même du

ministère, un budget de 30 M€ en 2026 (90 M€ en année pleine) ce qui nécessitera un programme d'austérité à hauteur d'au moins 5 M€.

Le financement du programme « enseignement supérieur et recherche universitaire » (P150) ne progresse que de 300 millions d'euros (soit +1,92 %) alors que les établissements publics devront assumer près de 400 M€ de dépenses contraintes supplémentaires :

- +200 M€ de CAS pension ;
- +70 M€ de GVT ;
- +20 M€ d'inflation sur le fonctionnement et l'investissement ;
- +60 M€ de PSC ;
- +44,5 M€ de COMP100 %

De plus la marche de la loi de programmation pour la recherche votée en 2020 ne sera pas respectée en 2026 alors que 107 M€ devait lui être consacré dans le cadre du P150 dont 92 M€ pour financer l'augmentation des primes C1 des enseignant·es-chercheur·es et la prime PES des enseignant·es. Ces primes pourraient n'augmenter que de 700 € cette année et uniquement dans les établissements qui auront les moyens de les abonder...

Concernant le programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » (P172), il ne progresse que de 8 M€ (+0,1 %) alors que l'augmentation de la cotisation employeur au Cas pension des fonctionnaires devrait s'élever à 100 M€. Les organismes nationaux de recherche rattachés à ce programme (dont l'Académie des technologies, le BRGM, le CEA, le CIRAD, le CNRS, l'IFREMER, l'IHES, l'INED, l'INRAE, l'INRIA, l'INSERM, l'IPEV, l'IRD) devront donc prélever 92 M€ dans leurs fonds de roulement ou mettre en œuvre un plan d'austérité afin de dégager les moyens nécessaires au financement de l'augmentation du Cas pension.

De plus, la marche de la LPR 2026 pour ce programme, qui inclut le budget de l'Agence Nationale pour la Recherche (ANR), aurait dû progresser de 346 millions d'euros (dont 100 millions pour l'ANR).

Le taux de succès à l'ANR ne devrait donc pas s'améliorer en 2026 et les 150 contrats doctoraux supplémentaires qui devraient être créés dans le cadre de la LPR attendront des jours meilleurs.

Cela fait la deuxième année consécutive que la loi de programmation de la recherche n'est pas respectée.

Contrairement à la loi de programmation militaire (2024-2030 avec un budget de 413 Md€) ou à la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (+15 Md€ et +8 500 policiers et gendarmes sur 5 ans : 2023-2028), la LPR est la seule loi de programmation interministérielle qui ne soit pas respectée. Au cours des deux exercices 2025 et 2026 ce sont 300 chercheur·es titulaires et 3 000 contractuel·les qui n'ont pas été et ne seront pas recruté·es, et 92 M€ de revalorisation des primes qui pourraient être économisés sur le dos des chercheur·es, des enseignant·es-chercheur·es et des enseignant·es affecté·es dans l'enseignement supérieur.

Les conséquences de ce sous-financement se font sentir dans tous les établissements, avec des programmes d'austérité qui touchent toutes les missions et tous les personnels.

Parmi les impacts sur l'offre de formation, citons :

- L'augmentation des tailles des groupes de travaux dirigés ;
- La mutualisation des cours entre des parcours de formation ;
- La fermeture de parcours ou de formation à faibles effectifs ;
- La diminution des heures des maquettes de formation et du volume des heures complémentaires.

En ce qui concerne les impacts sur les personnels et les conditions de travail, notons :

- La diminution voire l'annulation de la campagne d'emploi (E, EC, BIATSS) ;
- Le non renouvellement des emplois contractuels ;
- La baisse des budgets de fonctionnement des UFR et des laboratoires de recherche ;
- La baisse voire annulation des budgets d'investissement des UFR et des laboratoires de recherche ;
- Le report voire l'annulation de programmes immobiliers.

Enfin, soulignons les principaux impacts sur les étudiant·es et leurs conditions d'études :

- Diminution des capacités d'accueil des formations ;
- Fermeture des formations dans les sites délocalisés ;
- Augmentation des frais d'inscription différenciés des étudiant·es étranger·es extra-communautaires ;
- Augmentation des frais d'inscription des écoles d'ingénieurs et des diplômes d'université.

Les COMP 100 %

Les contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) dits 100 % étendent à l'ensemble des missions des établissements publics de l'ESR le périmètre des COMP établis entre 2023 et 2025 qui, eux, remplaçaient le dialogue stratégique de gestion (DSG). Du fait de leur périmètre élargi à l'ensemble de la subvention pour charge de service public versée par l'État, ils s'imposent comme un nouveau modèle d'allocation des moyens des établissements.

Sur la forme, ces contrats sont mis en place dans la précipitation, sans bilan des COMP 2023-2025, par une « expérimentation » dans deux régions académiques. Les établissements concernés ont signé leur COMP première version en 2023, 2024 et 2025... Certains vont donc devoir mobiliser les équipes déjà surchargées à peine l'ancien COMP signé. Et sans avoir, à nouveau, le temps de tirer un bilan de cette mise en place, la généralisation à tous les établissements est prévue pour 2026-2027.

Sur le fond, ils ont pour objectif la régionalisation des formations et de la recherche, et la délégation par l'État aux recteurs ou rectrices délégué·es à l'enseignement supérieur du pilotage de l'allocation des moyens des établissements (voir l'article de J.-B. Bardet p. 12). Ils généralisent la gestion à la « performance » introduite par les contrats précédents sans que cette performance soit définie.

La mise en place dans les établissements laisse les personnels et leurs représentant·es sans information ni concertation, et les indicateurs censés évaluer la « performance » sont un point aveugle.

Comme les dernières réformes menées dans l'ESR, tout cela se passe sans moyens supplémentaires,

et le localisme assumé risque fort d'augmenter les inégalités entre établissements.

Enfin ces COMP, déjà décidés et imposés à la communauté avant même le lancement des « assises du financement de l'ESR », sont antinomiques de la revendication portée par le SNESUP-FSU : construire un nouveau modèle d'allocation des moyens aux établissements qui se base sur leurs besoins et qui réduise les inégalités de dotation par étudiant·e comme celles des taux d'encadrement. Rappelons qu'il manque huit milliards pour répondre aux besoins de l'ESR public.

Voir le dossier du mensuel du Snesup n° 739.



<https://www.snesup.fr/publications/revues/le-snesup/mensuel-ndeg-739-fevrier-2026>

Une “paupérisation” aux effets concrets

Dans les établissements, l'impact du sous-financement est visible dans les budgets initiaux votés par les conseils d'administration. Il s'agit d'un véritable plan social avec le non renouvellement des départs à la retraite et la diminution de l'offre de formation. Ci-après quelques chiffres très parlants :

À l'Université des Antilles, La campagne de recrutement d'enseignants chercheurs et d'enseignants pour la rentrée 2026 est famélique (6 PRAG / 4 MCF et 2 PR) pour au moins 50 postes vacants. Les tensions sur les formations proposées aux étudiants sont fortes avec des parcours de licence et de master fermés brutalement dès la rentrée 2025. De nouvelles fermetures de formation sont annoncées pour la rentrée 2026, notamment dans les Inspé et dans les parcours de sciences humaines.

À l'Université Côte d'Azur, l'université fait face à une contrainte budgétaire majeure dans un contexte de coupe nationale de 1,5 milliard d'euros. Dans la campagne de promotion (juillet 2025) on note une forte baisse par rapport à 2024 avec seulement 12 promotions accordées (4 MC HC + 1 MC EX, 3 PR1 + 3 PR EX1 + 1 PR EX2) sur 146 demandes initiales. La pression impose désormais un seuil de 4 ans d'ancienneté minimum. Concernant la campagne de postes (novembre 2025) : aucune création de poste malgré 13 demandes. Sur 71 postes demandés (51 MC + 20 PR), 33 ont été accordés (24 MC, 9 PR), avec 6 postes gelés. Le coût estimé de 2 millions d'euros est compensé par le glissement vieillesse-technicité (GVT), mais un risque de surcoût de 5 millions d'euros pèse via le CAS pension. Du côté

des BIATSS on a 3 créations sur 72 demandes et 10 rehaussements sur 51. Point critique : un risque de substitution progressive des postes enseignants-chercheurs par des contractuels via la CDIisation fragilisant le modèle académique.

À l'Université Bordeaux Montaigne pour l'année 2026-2027 : AUCUN recrutement de personnels. Campagne blanche.

Les départs à la retraite d'Enseignants-chercheurs seront remplacés par des supports ATER. Aucun ATER via l'Ecole Doctorale. Suppression de 30 CDD équivalents temps plein pour les collègues administratifs (donc prévoir + de trente postes). Réduction de l'offre de formation à hauteur de 40 000 heures dont 12 000 heures dès la rentrée prochaine.

À l'Université d'Angers, pour les 3 prochaines années, les départs d'EC titulaires ne sont remplacés que par des ATER ; les BIATSS ne sont pas remplacés durant 3 mois, puis le sont par des CDD durant 2 ans. Par ailleurs, les budgets des composantes et des laboratoires ont été réduits de 20% en 2025.

À l'Université du Maine, après une campagne d'emploi 2025 déjà amputée et des réductions drastiques des budgets de fonctionnement des composantes et des labos, ce sont 10 titulaires EC et BIATSS qui ne seront pas remplacés ainsi que des parcours et de formations qui vont fermer en 2026 afin de faire 2 M€ d'économie par rapport à 2024.

À l'Université d'Amiens, 280 contractuel·les et vacataires pourraient perdre leur emploi et 54 000 heures de formation seraient donc supprimées, soit 12 % des maquettes.



À l'Université de Clermont-Ferrand, 40 000 heures complémentaires seront supprimées en 3 ans, ce qui, sans recrutement, aboutit à une réduction des formations. 11 postes d'EC et 1 poste Biatss ont été supprimés en 2025, un nouveau plan prévoit d'en supprimer 18 en 2026 dont 10 postes d'EC : objectif 3 M € d'économie.

À l'Université de Rouen, la campagne d'emplois 2026 a été réduite en décembre, alors qu'elle avait été adoptée en juillet. Les capacités d'accueil ont baissé d'environ 600 étudiant·es, les crédits des laboratoires et le nombre de bourses de thèse annoncés pour 2026 ont également chuté.

À l'Université de Pau, alors que les demandes d'inscription augmentent, les capacités d'accueil offertes sur la plateforme Parcoursup ont été réduites. C'est le cas des filières en tension telles que les sciences et techniques des activités physiques (STAPS), le droit et l'économie-gestion et la sociologie. Pour réduire le nombre d'heures de cours, en sociologie, les groupes de TD sont passés de 30 à 40 étudiant·es. 30 000 heures de formation doivent être supprimées sur trois ans et 30 postes de personnels Biatss doivent également être supprimés, affectant en particulier les contractuel·les. Pour les personnels Biatss, un départ sur deux ne sera pas remplacé, et pour les enseignant·es et enseignant·es-chercheur·es, un départ sur trois ne sera pas remplacé. Par ailleurs, dès le 1^{er} janvier 2026 les UE découverte hors maquette en licence sont supprimées.

À l'Université Paris 1, la campagne d'emploi n'a été maintenue qu'à 50 % et au prix de la multiplication par 15 des droits d'inscription pour les étudiant·es étranger·es. Il y a aussi suppression des exonérations des personnels. Pour les extra-communautaires, ce n'est pas pour tous, c'est pour la grande majorité (ils exemptent les pays PMA au sens de l'ONU qui ne comprennent aucun pays du Maghreb, ni le Vietnam, ni la Côte d'Ivoire, ni la Chine, ni l'Amérique Latine et Centrale hors Haiti, etc...).

Fonds de roulement de mois 2,2 jours, et ils veulent utiliser les rallonges budgétaires (PSC, CAS) pour ramener à 0 jour le fond de roulement au lieu d'annuler les mesures sur les droits d'inscription comme on est très nombreux à le demander.

À l'Université Gustave Eiffel, ce sont 70 équivalent temps plein en moins au budget initial 2026 par rapport à l'année précédente.

À l'Université Grenoble Alpes, suppression de 60 postes de BIATSS sur les trois prochaines années, depuis 2021, 90 % des départs d'EC titulaires sont remplacés par des contractuel·les durant deux ans. À cela s'ajoute, en 2026, une baisse des dotations récurrentes des laboratoires de 800 000 €.

À l'Université d'Aix-Marseille, c'est 60 % des départs en retraite qui ne sont pas remplacés depuis 3 ans avec les effets à l'avenant sur les formations et la recherche.

À l'Université de Strasbourg, 150 postes d'EC titulaires ont été perdus ces 10 dernières années. L'offre de formation de l'université devrait être réduite de 5 % et le nombre de postes d'EC et de BIATPSS ouverts au concours est réduit de 40 %.

À l'université de Lille, le budget initial de 2026 est en déficit de 45 M € ce qui a d'ores et déjà pour conséquence un gel d'emploi.

À l'Université Toulouse Jean Jaurès, l'essentiel du programme culturel du second semestre est supprimé et le budget de fonctionnement des composantes est réduit de 50 à 80 %, réduction des investissements de 40 % et gel de 30 % de la campagne d'emploi. Dans le cadre de la prochaine accréditation des formations, les dotations globales horaire des composantes sont amputées de 15 à 25 %, nécessitant des aménagements importants (suppression de certains groupes de TP ou TD), voire des fermetures de parcours.

La formation des enseignant·es et des CPE

Ce contexte de sous-financement a une influence importante et délétère sur la mise en place de la réforme de la formation des enseignant·es et des conseillers principaux et conseillères principales d'éducation, réforme qui ne répond en outre pas aux besoins en la matière.

D'un côté, le maillage territorial des formations est mal assuré : des licences professorat des écoles n'ouvrent pas dans certains départements ; des INSPÉ ont prévu de ne pas accueillir de non lauréats ou mutualisent pour avoir des groupes complets ; des universités ne mettent pas en place des moyens de préparer le concours partout.

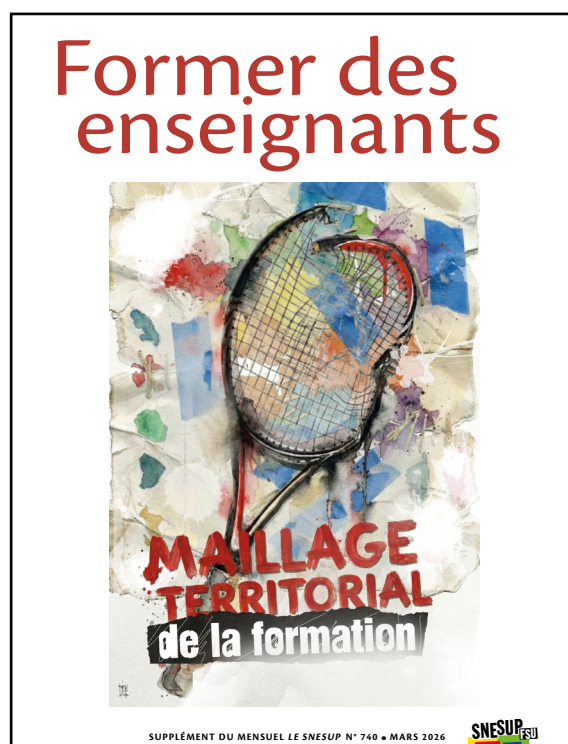


D'un autre côté, les conditions de formation, déjà une nouvelle fois dégradées par cette n-ième réforme, sont encore davantage détériorées : groupes surchargés d'étudiant·es et de stagiaires de profil très différents et dans des conditions de stage extrêmement diverses ; dotation horaire insuffisante ; déplacements importants non pris en charge ni pour les formé·es ni pour les formateurs et formatrices ; poursuite d'études non garanties

pour les non lauréat·es des concours ; encadrement universitaire insuffisant.

On a là une nouvelle fois l'ouverture d'un boulevard pour des officines privées dans lequel, à l'instar des instituts catholiques, elles ne manqueront pas de s'engager.

Pour compléter, on peut consulter le supplément FDE au Mensuel du SNESUP n°740 et les lettres FDE de janvier 2026 et de septembre 2025 (<https://www.snesup.fr/publications/lettres/la-lettre-fde>)



Quelle politique publique pour l'ESR ?

NOS SOLUTIONS / REVENDICATIONS



Une augmentation de 28 % du budget de la MIREs, soit 8 Md€ en 2025 :

• 2,5 Md€ pour l'encadrement des étudiant·es dont :

+ 1 Md€ pour créer immédiatement 12 000 postes de titulaires de toutes catégories confondues (enseignant·es, enseignant·es-chercheur·es, technicien·nes, ingénieur·es, administratif·ves) permettant juste de réduire de moitié les inégalités d'encadrement entre établissements ;

+ 1,5 Md€ pour créer les 150 000 places en 1^{er} et 2^e cycles afin d'accueillir toutes celles et tous ceux qui souhaitent poursuivre leur formation dans les établissements publics ;

- 2 Md€ pour la recherche ;
- 2,5 Md€ pour l'augmentation de 10 % du point d'indice permettant de rattraper la perte du pouvoir d'achat depuis 2000 (intégration des primes dans indiciaire = 20 %) ;
- 1 Md€ pour la rénovation immobilière – effort qu'il faudrait maintenir pendant cinq ans pour tenir les accords de Paris et respecter le décret tertiaire.

Dans un second temps, dès 2026, la mise en place d'un plan pluriannuel d'emplois statutaires de 6000 postes par an jusqu'en 2035, représenterait un effort supplémentaire de 6,7 milliards d'euros à terme, ce qui pourrait enfin nous amener à consacrer 2 % du PIB à l'enseignement supérieur et 1 % du PIB à la recherche publique.

De l'argent il y en a :

- CIR en 2024 (près de 8 G€) :
En 20 ans : de 0,43 Md€ en 2003 puis à 1,8 Md€ en 2007 et à 7,3 Md€ en 2023 +305%
- Aides à l'apprentissage en 2024 : +25 Md€
- Suppression de la taxe d'habitation entre 2020 et 2023 (-20 Md€)
- Transformation de l'ISF en IFI en 2018 (-4 Md€) ; Flat Tax (-2 Md€)
- CICE (-40 Md€ en 2016) pour ? Emplois ;
- Baisse des impôts de production CVAE en 2023 (-7 Md€)
- Taxe sur les superprofits de l'ensemble des secteurs (+28 Md€)
- Niches fiscales (-15 Md€) et niches sociales (-90 Md€)
- Evasion fiscale (-100 Md€),
- Taxation unitaire des multinationales (+18 Md€) ...

Pour le SNESUP-FSU le financement récurrent doit être largement prioritaire et augmenté pour couvrir les missions d'enseignement et de recherche. Il doit également être réparti équitablement entre les établissements et au sein des établissements via un dispositif d'allocation des moyens négocié avec les organisations représentatives de l'ESR et fondé sur une évaluation des besoins dans toute leur diversité permettant de les flécher.